

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925126-DE  
Reçu le 08/10/2019  
Publié le 08/10/2019



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

N° DEL 2019.09.25/126

Thème : CULTURE 3

Objet : Festival  
alimenterre -  
Partenariat avec le CPIE  
haute Durance

Convocation :

Date : 19/09/2019

Affichage : 19/09/2019

Nombre de membres  
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 23

Nombre de  
suffrages  
exprimés : 31

Le **mercredi 25 septembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

### Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à AIGUIER Yvon;  
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;  
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain;  
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie;  
CIUPPA Marcel donne à pouvoir DAERDEN Francine;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
HOLLARD Rémi donne pouvoir à FERRAINA Marie-Hélène;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;  
DAZIN Florian donne pouvoir à ARMAND Émilie;

### Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, HOLLARD Rémi, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

**AR Prefecture**

005-210500237-20190925-20190925126-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

**Rapporteur : GUÉRIN Nicole**

Le festival **ALIMENTERRE** a vu le jour en 2007 dans un cinéma parisien. Depuis, il est devenu un évènement international sur l'alimentation durable et solidaire organisé chaque année du 15 octobre au 30 novembre. Autour d'une sélection de 8 films documentaires, il amène les citoyens à s'informer et comprendre les enjeux agricoles et alimentaires en France et dans le monde, afin qu'ils participent à la co-construction de systèmes alimentaires durables et solidaires et au droit à l'alimentation.

Dans le nord du Département, le festival est coordonné par le CPIE Haute Durance, la BIOCOOP et Artisans du Monde.

Dans ce contexte, il est proposé à la Médiathèque de Briançon « La Ruche » de s'impliquer dans ce festival, en accueillant et organisant plusieurs actions, et notamment :

- Des ateliers jeunes et adultes sur le thème de l'alimentation durable (3 ateliers de 2 heures chacun) ; Seront notamment abordées durant ces ateliers, les thématiques de l'alimentation durable et responsable, locale, biologique, de saison, du commerce équitable, du gaspillage alimentaire... Les ateliers seront animés par le CPIE Haute Durance, avec des interventions interactives et participatives ;
- Une projection d'un film documentaire, à destination des lycéens du Lycée d'altitude. Cette projection s'accompagnera d'un débat ;
- Une projection d'un film documentaire, à destination du grand public. Cette projection s'accompagnera d'un débat. Cette projection sera aussi l'occasion de clôturer le festival ALIMENTERRE dans le nord du Département.

Le coût total pour la commune s'élève à 400,00 €.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est proposé de conventionner avec le CPIE Haute Durance pour formaliser le partenariat et permettre au CPIE Haute Durance d'intervenir pendant les 3 ateliers programmés.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'organisation d'une partie des actions du Festival ALIMENTERRE, au sein de la médiathèque LA RUCHE ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.
- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**AR Prefecture**

005-210500237-20190925-20190925126-DE  
Reçu le 08/10/2019  
Publié le 08/10/2019

Madame MARCHELLO Marie, quitte la salle où se déroule la séance déclarative du conseil municipal et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

**POUR : 31**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

CULTURE 3 DEL 2019.09.25/126

PUBLIÉ LE

Le Maire,  
Gérard FROMM

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925126-DE  
Reçu le 08/10/2019  
Publié le 08/10/2019

Signature numérique de Eric DUBOIS  
Le 16/10/2019 17:33:43

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925126-DE  
Reçu le 08/10/2019  
Publié le 08/10/2019



**CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2019**  
**PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION**  
**CULTURE 3 N° DEL 2019.09.25/126**

---

**FESTIVAL ALIMENTERRE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE**  
**CPIE HAUTE DURANCE**

**ENTRE**

**La commune de Briançon**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2019.09.25/126 du 25 septembre 2019.

**D'UNE PART,**

**ET**

**L'association Environnement et Solidarité - CPIE Haute Durance**, 53 avenue du général de Gaulle 05100 Briançon – Siret 39503132100031, Représentée par sa directrice Madame Miren KERBRAT

**D'AUTRE PART,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'association « Environnement et Solidarité – CPIE Haute-Durance » assurera des animations autour de la thématique de l'alimentation auprès de publics enfants et adultes dans les locaux de la médiathèque de Briançon.

**ARTICLE 2 : MODES D'INTERVENTIONS**

Dans le cadre de sa programmation automnale, la médiathèque de Briançon souhaite organiser des temps **d'animation et de sensibilisation** sur la thématique de l'**alimentaire**. Dans ce cadre et à la suite de rencontres entre les deux structures, il est convenu que **3 animations de 2 heures** seront réalisées par l'éducatrice et formatrice au Développement Durable, Marie Terrasse, ou la chargée de mission EDD, Marie Kremen, de l'association « Environnement et Solidarité – CPIE Haute-Durance » autour des enjeux de l'**alimentation durable** (alimentation locale, biologique, commerce équitable...). Les animatrices assureront la conception et l'animation de 3 temps, prévus dans la programmation de la médiathèque en novembre et décembre 2019 :

## AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925126-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié le 08/10/2019

- 2 animations de 2 heures auprès d'enfants (8-12 ans) sur le thème de l'alimentaire ;
- 1 animation de 2 heures auprès du grand public (adultes) sur le thème de l'alimentaire.

Ces animations seront interactives, pratiques et participatives et viseront à sensibiliser enfants comme adultes aux enjeux locaux et mondiaux liés à une alimentation durable. Le **calendrier** des interventions est actuellement défini comme suit :

- une animation le mercredi 6 novembre (matin) ;
- une animation le mercredi 13 novembre (matin) ;
- une animation le samedi 7 décembre (sur inscription).

### ARTICLE 3 : COÛT DE L'INTERVENTION

Le coût total des animations comprend la **création pédagogique, la conception matérielle et l'animation des séances** par l'une des deux animatrices du secteur EDD. Les animations sont élaborées et adaptées aux contextes, publics et thèmes pressentis par la structure partenaire.

Le coût total de cette action s'élève à QUATRE CENT EUROS (**400,00 €**). Le montant est détaillé dans le devis annexé à la présente convention. Il devra être retourné signé à l'association « Environnement et Solidarité » avant la première animation.

À l'issue de toutes les actions l'association « Environnement et Solidarité » établira une facture qui sera adressée à la mairie pour règlement.

### ARTICLE 4 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'association « Environnement et Solidarité – CPIE Haute-Durance » assure son matériel et a une responsabilité civile pour l'intervention proposée.

### ARTICLE 5 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers »  
- 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;
- **pour L'association Environnement et Solidarité - CPIE Haute Durance** : 53  
avenue du général de Gaulle - 05100 Briançon ;

Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour l'association  
La Directrice,  
**Miren KERBRAT**

Pour la commune,  
Le Maire,  
**Gérard FROMM**